

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 124 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M.GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

Objet : Canal Seine Nord Europe – CDT Artois Cambrésis
Orientations d'aménagement pour le territoire de l'Intercommunalité du Sud Artois

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté l'état d'avancement du projet de construction de Canal Seine Nord Europe, liaison fluviale à grand gabarit qui traverse le territoire de l'intercommunalité et doit assurer à terme la liaison entre les canaux à grand gabarit du Nord de l'Europe et la Seine.

Monsieur le Président fait part du bouclage financier de ce projet cofinancé par l'Etat, l'Europe et les collectivités territoriales (Région Hauts de France, Région Ile de France, Départements du Nord, du Pas de Calais, de la Somme et de l'Oise).

Monsieur le Président présente ensuite la démarche « grand projet » dans laquelle s'inscrit cette opération et précise la phase de co-construction dans laquelle ce projet est instruit en

partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le tracé par Voies Navigables de France avant la naissance de la société de projet. Les orientations d'aménagement sont reprises dans des contrats de développement territoriaux signés entre l'Etat, les intercommunalités et la société de projet.

Monsieur le Président précise que pour notre territoire, le contrat de développement territorial de l'Artois Cambésis portera sur les orientations d'aménagement qui seront réalisées le long de la future liaison sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes d'Osartis-Marquion et du Sud Artois.

Monsieur le Président détaille les différentes orientations retenues dans le cadre de l'aménagement du bord à canal, de la plateforme multimodale de Marquion, des rétablissements routiers, de la gestion des remblais, des aménagements touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les principes retenus au titre de l'aménagement paysager envisagé dans le cadre de la construction du canal à grand gabarit Seine Nord Europe,
- d'approuver les propositions et les orientations d'aménagement arrêtées dans le cadre du contrat de développement territorial Artois Cambrésis,
- d'approuver la réflexion menée par les intercommunalités sur le financement des travaux d'aménagement nécessités par la création de la plateforme multimodale de Marquion,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de développement territorial avec les différents partenaires concernés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

-
- Pour extrait conforme.
-
-

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 8 décembre 2016 et transmission
en Préfecture le 8 décembre 2016*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2016-124 - 8/12/2016

*Canal Seine Nord Europe – CDT Artois Cambrésis
Orientations d'aménagement pour le territoire
De la Communauté de Communes du Sud Artois.*